

Chavannes

DL juin 2023

## Une seconde tranche de travaux dans la traversée du village

La municipalité a réalisé, il y a quelques années, des travaux de rénovation de l'entrée nord. Une seconde tranche est prévue à l'automne 2023.

Cette seconde phase concernera la traversée ouest vers le sud-ouest : route de Tain, rue de l'église, rues de la mairie, du 19 mars 1962 et du 15 janvier 1944, vers les lotissements les Veunes et les Moissons et la place du café et de la mairie.

Le maître d'œuvre de la réalisation est Jean-Louis Buisson, comme lors de la précédente tranche. Sachant que le projet a changé et évolué. Sa concrétisation a nécessité du temps, car il est de plus en plus difficile d'obtenir des aides et des subventions pour les aménagements routiers et l'assainissement. De plus, ces travaux se situent sur une voie de liaison interdépartementale, la RD115 et 115A. Il fallait donc prendre en considération les normes fixées par le département, sans oublier des choix intéressants pour la commune et l'environnement, tout en conservant une logique globale entre chaque tranche. En parallèle de ces travaux, ARCHE Agglo a entrepris des travaux dans le cadre du GEMAPI, la lutte contre les inondations, des travaux sur le



L'explication des travaux aux habitants en réunion publique.

pont du Merdarioux.

### ● Prendre en compte les besoins des riverains et des commerces

Le but principal de ces travaux est d'agrémenter la traversée du village, préserver les placettes en les embellissant. Il concerne l'assainissement, la réfection des routes, l'éclairage public, le ruissellement des eaux de surface, la sécurité piétonne et les arrêts de bus. Du côté des places de stationnement, elles vont être réaménagées pour permettre la désimperméabilisation et l'embellissement. Ces travaux prennent en compte au maximum les besoins des riverains et des commerces de proximité.

Sur la RD 115, les travaux vont permettre le ralentissement de

la circulation avec un effet de porte. Sur cette portion, embellissement végétal, protection des lotissements, création d'une zone 30, d'un minigiratoire franchissable avec traversée piétonne. La placette sera aménagée avec un agrément paysager et une zone de repos. Les arbres seront conservés, sauf ceux malades et dangereux qui seront sacrifiés. Devant la mairie, passage avec écluse axée sur la route et passage piéton, places de stationnement filtrantes, parterre fleuri et arboré. Direction Clérieux, création d'une voie partagée avec caniveau central. Vers le commerce multiservice, création d'une plateforme traversante pour plus de sécurité et d'un espace aménagé pouvant servir de terrasse et un jardin de pluie.